République Française **Département de l'Oise**

Mairie d'Erquery

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 septembre 2025

Le dix septembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane LECOMTE, Maire.

Présents : Mesdames Christine GHAZALI, Céline GIRARD, Hélène HENRY, Valérie BERENGER, Aline VANDEWALLE.

Messieurs Stéphane LECOMTE, Sylvain COLLIN, Patrick DUHIN, Guillaume DRUON, Dominique BRACHET, Ali BARREDDINE.

Absents excusés : Monsieur Julien ERARD

Absente : Madame Sabine GARNET

Ordre du jour :

1) **Désignation du secrétaire de séance**
2) **Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal**
3) **Élection d'un adjoint au maire**
4) **Point sur les finances**
5) **Informations du maire**
6) **Questions diverses**

La séance est ouverte

N°1/10-09/2025 Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Guillaume DRUON a été désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

N°2/10-09/2025 Approbation du dernier Conseil Municipal

Le compte rendu de la réunion du 07 juillet 2025 a été approuvé **à l'unanimité**.

N°3/10-09/2025 Élection d'un nouvel adjoint au maire suite à démission

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Philippe HENRY, par courrier en date du 30 juillet 2025, adressé à Monsieur le Préfet de l'Oise, a exprimé sa volonté de démissionner de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal.

Il précise que cette démission a été acceptée par Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 5 août 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-4, L 2122-7, L 2122-7-1, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°2/23-05/2020 du 23 mai 2020 fixant à deux le nombre d'adjoints au maire,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du Conseil Municipal du 23 mai 2020 relatif à l'élection du maire et des adjoints,

Vu l'arrêté municipal n°1/2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée à compter du 05 août 2025 par Monsieur le Préfet par courrier reçu le 26 août 2025,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal, en vertu de l'article L2122-10 du CGCT, peut décider qu'un nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité le maintien du nombre d'adjoints au Maire à 2,
- Décide de pourvoir au remplacement du poste de 2ème adjoint laissé vacant,
- Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le troisième rang (deuxième adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire),
- Procède à l'élection du deuxième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Monsieur Patrick DUHIN.

Nombre de votants : 11
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
Nombre de bulletins blancs et nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6

- Monsieur Patrick DUHIN ayant obtenu 10 voix est donc proclamé élu et installé immédiatement dans ses fonctions.

N°4/10-09/2025 Point sur les finances

Monsieur le Maire propose au conseil municipal un compte rendu synthétique des dépenses et recettes de l'exercice budgétaire au 1er septembre 2025 :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
594 729.32	234 013.85	594 729.32	519 444.09

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
315 640.00	28 600.43	315 640.00	98 736.76

N°5/10-09/2025 Informations du Maire

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la secrétaire de mairie reprendra son poste à partir du 17 septembre 2025 à mi-temps thérapeutique. Elle sera présente les mardis et jeudis.

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état d'avancement des travaux en cours et prévus sur le territoire communal.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de début novembre 2025, la boulangerie « Mendy » de Tricot assurera un service de livraison en porte-à-porte dans la commune.

- Monsieur le Maire fait un point sur les conséquences de la loi Climat et Résilience, et plus particulièrement sur le volet relatif à la lutte contre l'artificialisation des sols, la loi **"ZAN – Zéro Artificialisation Nette"**. Il rappelle que cette loi fixe pour objectif national d'atteindre la zéro artificialisation nette à l'horizon 2050, avec une première étape intermédiaire imposant une réduction de 50 % de la consommation foncière sur la période 2021-2031, par rapport à la consommation observée entre 2011 et 2021.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le passage à l'éclairage LED pour le réseau d'éclairage public ainsi que pour les bâtiments communaux a permis de **réduire la facture énergétique de 4 200,00 €.** Il souligne que ces investissements seront rapidement amortis, tout en contribuant à une meilleure efficacité énergétique.

La séance est levée à 21h00

La Secrétaire de séance **Le Maire**